



INTERNATIONAL
OLIVE
COUNCIL

CONSEJO
OLEICOLA
INTERNACIONAL

CONSEIL
OLEICOLE
INTERNATIONAL

CONSIGLIO
OLEICOLO
INTERNAZIONALE

المجلس
الدولي
للزيتون

MODÈLE DE DÉCLARATION

....., bénéficiaire d'une subvention au titre de
représenté aux fins de la signature de cette Convention par (prénom, nom,
adresse), est informé qu'en vertu des dispositions de l'Article II.14 de la
Convention de subvention, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est considérée
comme un coût non éligible, à moins que les bénéficiaires démontrent qu'ils sont
dans l'impossibilité de la récupérer.

Le soussigné déclare sur l'honneur que le bénéficiaire de cette Convention, en
vertu de ... (spécifier la réglementation applicable), n'a pas la possibilité de
récupérer la TVA dans les cas mentionnés ci-après :

(spécifier)

...

...

Signé :